

## ■■■ COMMENT SE RÉALISENT LES TRAVAUX SUR CORDES ?

A votre disposition : Le guide  
**« Travaux sur cordes, Pratiques métier »**

■ Le **DPMC**, association dont le but est le Développement et Promotion des métiers sur cordes a entrepris depuis 2001 un travail d'harmonisation des pratiques de la profession.

Par ses commissions techniques et en accord avec les différents acteurs de la profession entreprises, centres de formation ou fabricants, le **DPMC** a recensé, identifié et formalisé les meilleures pratiques en cours aujourd'hui.

■ Ce travail a vu sa concrétisation avec la sortie en Juin 2009 du guide **« Travaux sur cordes, Pratiques métier »** écrit en collaboration avec l'**OPPBTP**.

*Cet ouvrage illustré de multiples croquis et de mises en situation fait le point sur la réglementation en vigueur, les bonnes pratiques de la profession et la conduite d'une opération de travaux sur cordes.*

Guide disponible dans les publications de l'OPPBTP



## ■■■ LA RÉGLEMENTATION DES TRAVAUX SUR CORDE ?

■ Outre la réglementation sur les obligations des chefs d'établissement en matière de gestion des risques professionnels, les principaux textes relatifs à l'activité « Travaux sur cordes » sont les suivants :

- Directive Européenne 2001 / 45 / CE sur les équipements de travail pour exécuter les travaux en hauteur
- Décret N° 2004-924 du 1er Septembre 2004 fixant notamment les possibilités de recours aux travaux sur cordes
- Circulaire DRT 2005/08 du 27 juin 2005 : mise en œuvre du décret du 01/09/2004 et de son arrêté.
- Lettre circulaire DGT – N°08 du 16 Avril 2009 relative aux développements des travaux sur cordes et de la certification QUALIBAT 1452.



3, rue de Berri  
75008 Paris  
T. 04 76 46 17 86  
F. 04 76 46 17 86  
contact@sfeth.com  
www.sfeth.com

